



Dieppe-Maritime et la CMA ont lancé les éco-défis le 26 novembre 2015

ÉCONOMIE

COMMERCÇANTS & ARTISANS VEULENT RELEVER LES ÉCO-DÉFIS !

Dieppe-Maritime et la CMA incitent les artisans et commerçants à s'engager dans des actions écologiques.

Tri sélectif, maîtrise de l'eau, contrôle des déplacements ou encore optimisation de l'éclairage, les exemples d'éco-défis (lire ci-contre) ne manquent pas pour les artisans et les commerçants qui souhaitent s'engager dans cette nouvelle action soutenue par Dieppe-Maritime et mise en place localement par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

« Dans sa compétence principale, l'économie, Dieppe-Maritime doit être un facilitateur, un catalyseur pour les acteurs et propose donc, dans cette

action de notre Plan Climat, de sensibiliser les artisans à l'éco-gestion, précise le président de l'Agglo, Jean-Jacques Brument, qui ajoute que, par des actions parfois très simples, les artisans peuvent devenir des acteurs du développement durable tout en accentuant leur compétitivité. » Entendez par là qu'économie et écologie peuvent parfaitement cohabiter.

De multiples gains

Pour faire le bon choix et s'engager dans les défis adaptés à leur structure, les artisans pourront

être accompagnés et orientés par des conseillers de la CMA.

Les entrepreneurs dieppomarins ont tout à gagner dans cette démarche. Protection de l'environnement, économie financière, gain de notoriété, etc... les avantages sont multiples, sans compter la satisfaction personnelle de bien agir pour son territoire.

Au final, une récompense attend les commerçants et artisans engagés : la remise du trophée Éco-défis. Qui seront les lauréats ? Verdict au printemps prochain.

LES FAMILLES D'ÉCO-DÉFIS



Prévention des déchets
Objectif : réduire à la source les quantités de déchets générés par l'activité de l'entreprise.
Exemple : réduire la quantité des emballages mis en circulation.



Gestion des déchets
Objectif : optimiser la gestion des déchets pour les orienter vers les filières d'élimination adéquates.
Exemple : améliorer la gestion des déchets dangereux.



Énergie
Objectif : améliorer sa performance énergétique en maîtrisant ses consommations.
Exemple : diminuer, maîtriser sa consommation électrique liée à l'éclairage.



Transports
Objectif : minimiser ses dépenses et ses émissions liées au transport.
Exemple : adopter une conduite souple pour réduire ses consommations et les pollutions associées.



Eau et rejets
Objectif : protéger la ressource en eau en réduisant sa consommation et en mettant en œuvre des mesures préventives.
Exemple : réduire la consommation d'eau potable.



Consommation responsable
Objectif : promouvoir au sein de son entreprise des produits labellisés, gage de qualité.
Exemple : favoriser la commercialisation d'éco-produits, de saison, etc...

TRANSPORT

STRADIBUS ROULE PROPRE



Qu'est-ce que la norme Euro 6 ? C'est la réglementation la plus sévère au monde en termes de pollution. Elle réduit de 80% les émissions d'oxyde d'azote, de 70% les hydrocarbures et de 50% les particules fines. Deux véhicules du réseau Stradibus répondent déjà à cette norme. Ils sont entrés en service dans le courant de l'année 2015.

Ces véhicules propres proposent une capacité supérieure en places assises et répondent aux exigences d'accessibilité, notamment pour les usagers en fauteuil roulant. Aujourd'hui, le parc de Stradibus dispose de dix-neuf véhicules. Ils sont remplacés au fur et à mesure, en fonction de l'ancienneté, toujours dans un souci de protection de l'environnement.

ET AUSSI

SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'AIR

Depuis 2012, la Communauté d'agglomération est accompagnée par l'association Air Normand pour surveiller et contrôler la qualité de l'air. Dans ce domaine, les obligations réglementaires se sont considérablement renforcées et l'Agglo a reconduit pour 3 ans son partenariat avec Air Normand. Des points de contrôle de la qualité de l'air sont installés sur le territoire et notamment en milieu urbain avec la station de l'avenue Gambetta à Dieppe. Les données sont analysées par Air Normand qui accompagne aussi la collectivité dans des opérations de sensibilisation et informe l'Etat, l'Agglo et la population en cas de pic de pollution.



La station avenue Gambetta à Dieppe